



Mairie de Saint-Julien en Beauchêne

L'Echo du Bôchaine

Eté 2017



Chapelle de Baumugnes

LE MOT DU MAIRE

Une Vérité est un mensonge qui a longtemps servi

(Edouard Herriot, Notes et Maximes – Editions Hachette - 1961)

Les réseaux sociaux, et les blogs, qui semblent être devenus le fondement de la Société occidentale, ont cet insigne avantage qu'ils peuvent colporter toutes sortes d'informations, et en particulier des informations incontrôlées, infondées, et pour tout dire mensongères.

Et le plus souvent, les personnes qui se devraient d'intervenir, pour tenter de corriger des écrits manifestement très éloignés de la réalité ne s'abaissent pas à demander des rectificatifs aux auteurs indécents.

C'est ainsi que récemment, les habitants de la commune ont pu trouver dans leur boîte aux lettres un document qui signale que la Mairie dispose d'une épargne importante, ce qui est exact, et en déduit que la commune peut donc disposer chaque année de 75000 Euros, ce qui est faux.

Il convient donc de rétablir une vérité bien mal en point. C'est ce que nous ferons page suivante.

Il est regrettable de laisser circuler des informations de cette sorte. La principale conséquence saute aux yeux du premier venu : lorsque la commune demande une subvention, ce qu'elle s'efforce de faire très régulièrement, elle aura désormais le risque de se voir opposer sa situation financière prétendument florissante, et de se heurter à un refus. Bravo, et toutes nos félicitations à celles et ceux qui ne pensent pas sérieusement aux suites indirectes de leurs agissements.

J.C. Vallier, Le Maire.

LA SITUATION FINANCIÈRE

Un tract récent a fait référence à la situation financière de la commune. Elle est effectivement meilleure que l'équipe municipale arrivée en 2014 le craignait.

Il faut dire que les seuls éléments facilement disponibles en mars 2014 étaient d'une part, un actif raisonnablement correct, indiqué dans l'Echo du Bôchaine de l'hiver 2013-2014, actif qui avait été comparé à un emprunt de 300.000 Euros... un emprunt sur trois ans, qu'il a bien entendu fallu réaménager rapidement.

Nous rappelons à nouveau que lorsque la nouvelle équipe a voulu contracter un prêt sur 20 ans pour payer les travaux de viabilité du lotissement Chante-Duc, en remplacement du prêt sur trois ans, mis en place pour cette opération, la Banque Postale a envisagé de prêter à la commune la somme nécessaire, à un taux très attractif. Mais, après avoir examiné les comptes de gestion de la commune entre 2010 et 2014, la Banque Postale a renoncé à prêter cette somme, considérant que la situation financière de la commune était « limite » (le terme employé par le chargé d'affaires de la Banque Postale était « critique », mais le Maire n'a pas obtenu qu'une réponse écrite précise et faisant mention de ce qualificatif lui soit fournie).

De fait, au cours des années 2014 et 2015, la situation s'est éclaircie, fort heureusement. La décision a été prise par la Mairie de cesser de jouer le rôle de banquier avec Natura 2000. La commune avançait en effet toutes les dépenses de Natura 2000, qui remboursait intégralement ces avances avec un important décalage. Le compte Natura 2000 n'ayant pas été séparé du compte principal de la commune, la lisibilité de l'ensemble n'était pas immédiate.

L'apurement des comptes Natura 2000 s'est traduit par un remboursement final de 85 000 €, en 2015.

Ce point important n'avait pas été pris en compte dans l'Audit réalisé à la demande de la Mairie par le Trésorier de Serres. Ceci a conduit à des conclusions de cet Audit un peu pessimistes, mais le document rédigé constitue aujourd'hui encore une aide précieuse pour la gestion de la commune. Si cette somme avait été connue de la nouvelle équipe, peut-être même aurait-il été possible de limiter le prêt sur 20 ans à 200 000 € au lieu de 300 000 €.

Dans la même période, les travaux entrepris pour la déviation Durbon, et d'autres investissements de la commune, (pont de Bouriane, digue sur la Bouriane), tous conduits par l'équipe municipale précédente, ont donné lieu à des remboursements de TVA : la commune paie la TVA pour toutes les factures qu'elle règle, mais pour les investissements qu'elle réalise, elle peut un an plus tard, demander que lui soit restituée la TVA qu'elle a réglé à réception des factures.

Entre 2014 et 2015, c'est 50 000 € qui sont ainsi revenus dans les caisses de la commune.

L'addition de ces deux rentrées d'argent (Natura 2000 et TVA) a permis de disposer d'une somme de 250 000 € (fonds de roulement du budget principal fin 2015). On peut bien sûr en conclure à tort que la commune réalise chaque année 75 000 € d'économies, et qu'il en sera de même de façon répétitive dans les années à venir. Malheureusement, la seule économie que réalisera la commune dans les prochaines années est celle que l'on appelle la Capacité d'Autofinancement (la CAF), qui est en assez bon accord avec les chiffres cités par le Trésorier dans l'audit de la commune réalisé fin 2014.

Ainsi, c'est avec la réserve dont la commune dispose que l'on peut autofinancer les projets en cours ou ceux qui vont être lancés.

L'objectif est d'assurer dans le temps de la mandature, un ensemble de travaux considérés comme prioritaires. D'autres investissements seront à prendre en compte à partir de 2020, et il semble souhaitable de procurer à la commune des apports financiers supplémentaires. La situation en 2013, avant que la commune ne soit soumise à des restrictions importantes de ses ressources, était bien plus adaptée au fonctionnement normal de la commune. Faut-il reprocher à la municipalité actuelle de chercher à redonner à la commune une souplesse financière proche de ce qu'elle était en 2013 ?

LE PONT DE BAUMUGNES

Il est difficile d'avoir des certitudes sur la façon dont Baumugnes était relié à la vallée, il y a plus d'un siècle. Mais Baumugnes était un hameau très peuplé, avec une école, et on peut penser qu'un pont a existé avant la première guerre mondiale, mais qu'il n'aurait pas résisté à l'usure du temps.

Une délibération d'un Conseil Municipal tenu en août 1931 le sous-entend (voir document ci-dessous). C'est à la suite d'une décision prise lors de ce Conseil que l'ouvrage actuel a été installé.

Séance du 9 août 1931

L'an 1931 et le 9 août le Conseil municipal de Saint-Julien en Beauchêne s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis MARROU, Maire.

Etaient présents MM. Court, Chaix, Joannin, Lauzier, Gauthier, Rougier L., Garnier.

Absents MM. Rougier J. et Bertrand A.

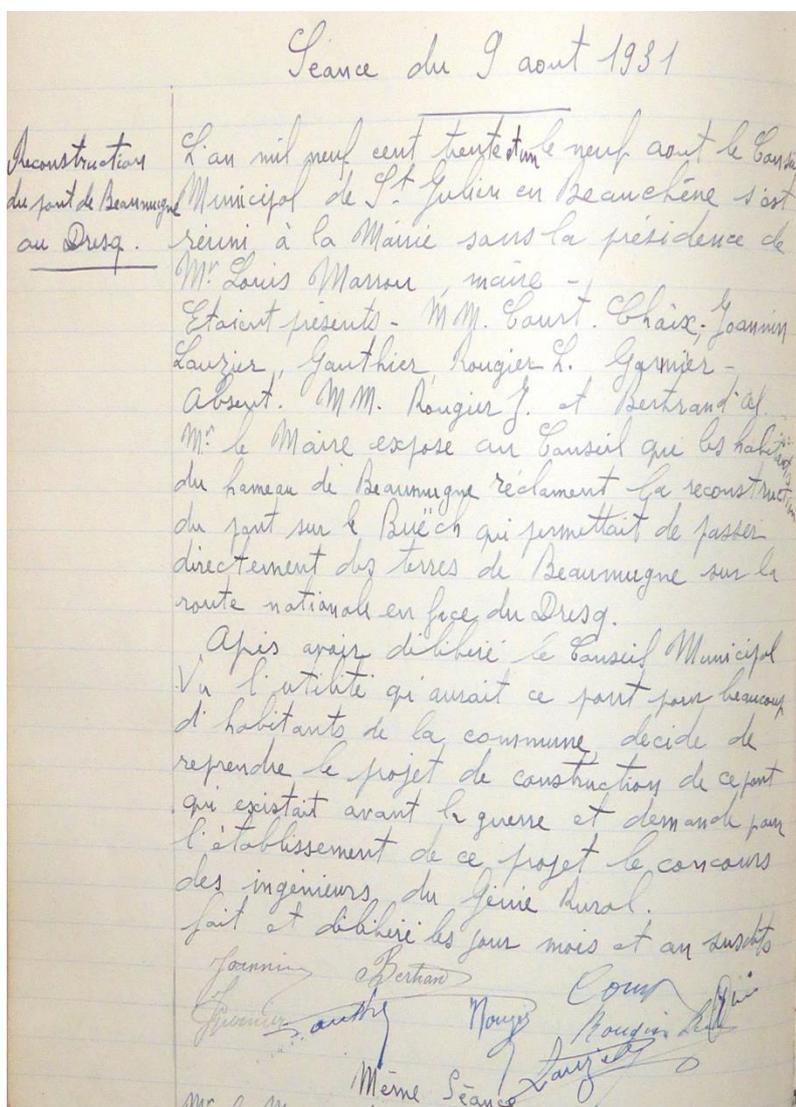
Monsieur le Maire expose au Conseil que les habitants du hameau de Baumugne réclament la reconstruction du pont sur le Buëch qui permettait de passer directement des terres de Baumugne sur la route nationale en face du Dresq.

Après avoir délibéré le Conseil, vu l'utilité qu'aurait ce pont pour beaucoup d'habitants de la commune, décide de reprendre le projet de construction de ce pont qui existait avant la guerre, et demande pour l'établissement de ce projet le concours des ingénieurs du Génie rural.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Madame F. Bauchau a retrouvé quelques lignes concernant les difficultés rencontrées par certains, qui venaient travailler à Baumugnes en été dans les années 1920, et éprouvaient de grandes difficultés à traverser la rivière à gué.

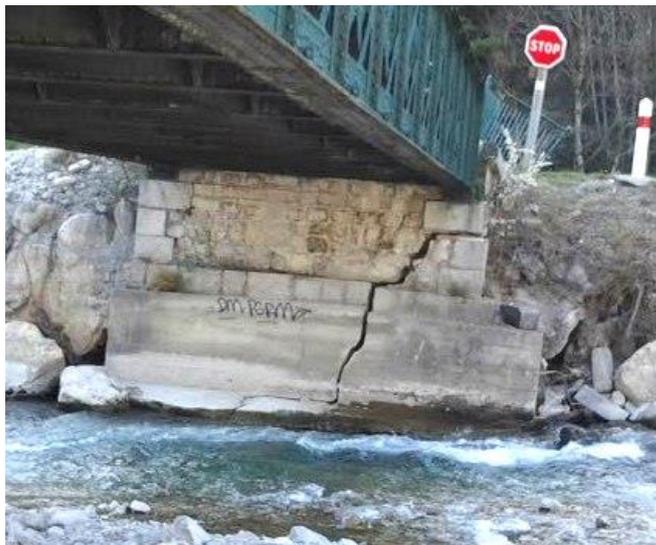
« On faisait toute la moisson à la faux et à la faucille. On la redescendait sur les traîneaux ou sur une charrette à petites roues avec une semelle devant. Avec les bœufs de mon oncle (pas même ferrés), c'était toute une expédition pour retourner à Sigottier à l'automne pour les semailles. A l'époque il n'y avait pas de pont pour traverser le Buëch, on manquait de chavirer mais ça finissait par passer. On mettait une journée pour aller jusqu'à Aspremont. Le pont qui s'y trouve aujourd'hui, c'est en fait l'ancien pont de Pont la Dame que M. Rougier, le maire, avait fait remonter ici »



La structure métallique du pont a été transportée du Pont la Dame à l'emplacement actuel, avec les moyens de l'époque, ce qui n'était pas une mince affaire, et installé sur deux culées, supportées très probablement par des pilotis en bois.

Le lit de la rivière a malheureusement baissé depuis, d'environ un mètre, et les pilotis, situés rive droite, n'étant plus baignés complètement par l'eau du Buëch, se sont dégradés. La culée a commencé à se fissurer, les contrôles des fissures ont montré que le phénomène s'aggravait petit à petit, obligeant la Mairie à prendre des décisions lourdes de conséquences pour les personnes utilisant régulièrement cet accès à Baumugnes.

photo culée rive droite.



Dans un premier temps, après échange avec la Maison technique de Veynes, un arrêté du Maire a limité la circulation sur le pont à 3,5 tonnes.

Mais après concertation avec le département, le Smigiba, et la Maison technique de Veynes, la décision a été prise de fermer le pont jusqu'à ce qu'il soit réparé.

Une réunion s'est tenue le vendredi 16 Juin, suite à une demande du maire qui recherche la meilleure solution pour remettre ce pont en service.

Suite à la crue du Buëch, qui s'est produite à la fin de Novembre 2016, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été demandée par la commune, et accordée ; mais nul ne sait pour le moment si une prise en charge pourra être obtenue : un dossier a été transmis à l'assureur de la commune, le groupe AXA.

A cette première difficulté, qui pourrait impacter la D1075, en cas d'aggravation ou d'effondrement de la culée rive droite, la rive gauche a également subi au niveau du pont, de gros dégâts.

L'enrochement existant a été emporté partiellement. Il protégeait la culée du pont rive gauche, et la prochaine crue pourrait évacuer le reste de la protection. La culée gauche pourrait alors subir le même sort que la culée rive droite, et la rivière pourrait en plus, contourner le pont sur sa gauche, isolant complètement le hameau.

GROUPEMENT PASTORAL OVIN LE VILLARET LA PARE

Un groupement pastoral ovin avait été mis en place voici de nombreuses années, qui utilisait une surface de pâturage de plusieurs dizaines d'hectares sur la montagne de Toussières.

L'un des deux membres du groupement pastoral, qui réside dans le Sud de la France, a renoncé l'an passé à installer son cheptel à Toussières, pour la période d'estive. Dans le même temps, le second éleveur a vu une partie de son troupeau disparaître, et le pâturage n'était plus employé.

Il fallait remettre rapidement en service ce pâturage, avant qu'il ne devienne inutilisable, ce qui a conduit la municipalité à recommander la création d'un nouveau groupement pastoral, le groupement pastoral ovin « Le Villaret La Pare ».

Plusieurs éleveurs se sont portés candidats. La Mairie avait naturellement exigé que l'éleveur local, le plus concerné, soit partie prenante dans le groupement, même avec un cheptel réduit, une situation provisoire, puisque son troupeau doit logiquement se reconstituer rapidement.

Le territoire de Toussières est en fait propriété de la commune de St-Julien et de la commune de Lus La Croix Haute, et le GPO utilise des surfaces d'estive mises à disposition par les deux communes.

Les Maires concernés ont convenu de faire en sorte que le nouveau groupement soit géré et utilisé par des éleveurs des deux départements, et le nouveau groupement a été mis en place sous le contrôle des deux organismes départementaux respectifs, le CERPAM (05) et l'ADEM (26).

Les brebis ont rejoint le pâturage le 22 Juin dernier.

ACCÈS À LA MAIRIE POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.

La commune a obtenu le financement d'un accès à la Mairie pour personnes à mobilité réduite.

Il était nécessaire de réaliser un investissement important, dans la mesure où depuis le niveau de la route, il fallait accéder au niveau Rez-de-chaussée de la Mairie, soit un dénivelé d'environ 2,6 mètres.

Le Centre de Gestion CDG05 a été chargé de définir précisément le projet, en accord avec la municipalité.

L'accès se fera à partir de la route, à l'aide d'une plate-forme élévatrice installée sous le préau situé côté village. La plate-forme sera abritée par le toit du préau.

M. Eric Castaldi a fait diverses suggestions, qui ont permis de simplifier l'opération.

Une passerelle strictement horizontale sera installée au bas de la façade du bâtiment, le long de celui-ci. Elle permettra d'accéder aux diverses entrées existantes. Elle sera accessible sans changement de niveau au sortir de la plate-forme élévatrice, par les personnes utilisant des fauteuils roulants pour se déplacer.

Les appels d'offres ont été lancés par CDG05, et les offres seront remises le 7 Juillet à midi, délai de rigueur.

C'est seulement une fois les propositions étudiées qu'il sera possible de connaître le coût de cette opération, qui devrait être très largement aidée.

Lorsque l'installation PMR sera achevée, il est prévu de transférer l'Agence Postale dans le bâtiment Mairie, à l'emplacement qui a longtemps abrité l'ancienne Poste.

PURGE SUR LA ROUTE DE DURBON

Une étude avait été demandée à la Société RTM, pour estimer les risques encourus par les habitants et les touristes qui circulent sur la route de Durbon.

On a pu constater que des blocs de rocher dégringolent périodiquement, depuis la montagne, particulièrement dans la zone comprise entre le lieu-dit « La Boussème », et la patte d'oie où la route se partage, entre la direction Durbon et la direction « Les Etroits ».

Les propriétaires de la maison Bonnefoy ont ainsi retrouvé dans leur pinède un bloc de montagne, très volumineux, qui s'est échoué là, après avoir été ralenti par les arbres de la pinède.

On sait aussi que quelques blocs ont traversé la route, pour s'échouer en contre-bas, vers la rivière.

Après l'étude RTM, conduite entre 2013 et 2014, il a été suggéré de réaliser des travaux conséquents, pour limiter les risques au niveau de la seule maison « Bonnefoy ». Le coût estimé de ces travaux de sécurisation était particulièrement élevé, et ne mettait pas à l'abri d'un accident les personnes circulant sur la route, sauf sur quelques dizaines de mètres au droit de la maison.

En définitive, le choix a été fait de demander à une entreprise spécialisée, Nature Verticale, de procéder à une purge de la montagne, sur toute la zone allant de « La Boussème » (au niveau du site d'escalade), jusqu'à la bifurcation Durbon/Les Etroits.



Photo Nature Verticale

Ce travail a nécessité la fermeture de la route pendant une semaine, durant la journée, et il s'est terminé début juin.

Il permet de limiter le risque d'accident, les blocs les plus instables ayant été éliminés, mais dans les massifs montagneux, le risque ne sera jamais totalement nul.

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE RÉSIDENCE PRINCIPALE

Le Département a mis en place une Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) destinée à permettre aux habitants intéressés d'améliorer le confort de leur logement, par le biais de Financements, de Conseils Techniques et d'une Assistance administrative (constitution du dossier).

Sont concernés les propriétaires de leur résidence principale, ou les propriétaires bailleurs, pour des logements achevés depuis plus de 15 ans.

Les travaux éligibles sont : des travaux d'économie d'énergie, des travaux de mise en sécurité du logement (Électricité, renfort de structures, garde-corps, etc...), des travaux d'adaptation du logement pour le maintien à domicile (remplacement de baignoire par bac à douche, installation de monte-escalier, etc...).

Il est également possible de réaliser des travaux dans un logement vétuste ou vacant en vue d'une occupation en résidence principale.

Les aides financières peuvent représenter jusqu'à 80% des travaux prévus. Des aides complémentaires peuvent éventuellement être obtenues par les demandeurs, s'ils disposent d'une mutuelle.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en Mairie.

ÉNERGIES DU FUTUR

C'était entre 1970 et 1980. Les pays producteurs de pétrole décidaient d'augmenter le prix de ce produit si essentiel.

Un choc pétrolier sans précédent, qui conduisait le gouvernement français à lancer dans l'urgence un parc de production d'électricité gigantesque, fonctionnant sans pétrole. Heureusement, les français n'avaient pas de pétrole, mais ils avaient des idées....

Il a donc été décidé de construire d'énormes chaudières, destinées à chauffer de l'eau, à une température très élevée, pour faire tourner des turbines entraînant des alternateurs de forte puissance.

Le principe est connu depuis longtemps, il a été utilisé pour les centrales thermiques traditionnelles, fonctionnant au charbon, puis plus tard, au pétrole, ou au gaz.

Les machines en projet n'utiliseraient pas des combustibles fossiles, mais de l'uranium. Des réacteurs nucléaires expérimentaux fonctionnaient depuis longtemps dans plusieurs contrées, et notamment en France. Mais c'était un pari difficile de décider d'utiliser l'énergie nucléaire pour produire la plus grande partie de l'électricité nécessaire à l'ensemble de la métropole, plutôt qu'avec des centrales thermiques traditionnelles. Ce pari a été mené à bien sur le territoire français, dans un délai raisonnablement court.

Comme chacun le sait, un réacteur nucléaire peut toutefois représenter quelques dangers.

Fort heureusement, nous, les français, nous sommes complètement à l'abri d'un accident nucléaire. Ce n'est pas en France qu'un second Tchernobyl ou un autre Fukushima pourrait se produire. D'ailleurs, le nuage radioactif parti de Tchernobyl, en 1985, a eu le bon goût de s'arrêter à la frontière française. Merci à lui, et tant pis pour les amateurs de cèpes, ou autre champignons comestibles (?), qui ont pu les déguster accompagnés de Césium 137.....

Cela dit, comme toutes les chaudières faisant tourner des turbines qui entraînent des alternateurs, elles obéissent à des lois simples, et bien connues, dont le fameux principe de Carnot, qui a pour triste conséquence de faire que les rendements énergétiques de ces machines sont très faibles.

On ne le dit jamais clairement, mais une centrale nucléaire a ainsi un rendement de 33%.

C'est pour cela qu'EDF considère que pour délivrer 1 kilowatt à un utilisateur, sa centrale doit en fait en produire 2,58. Ce chiffre est calculé semble-t-il en combinant les productions d'électricité des réacteurs nucléaires, des centrales thermiques traditionnelles, toutes à faible rendement, et l'électricité produite avec des technologies ayant un bien meilleur rendement, comme -par exemple- l'hydroélectricité produite à partir des barrages comme, en France, le barrage de Génissiat.

Ceci revient à dire que si le rendement énergétique d'une centrale nucléaire, ou d'une centrale thermique était proche de 100%, une vingtaine de centrales nucléaires suffirait à produire l'énergie nécessaire à notre consommation d'électricité. Or, il y en a 58, et en période de forte consommation, il faut encore acheter de l'électricité à nos voisins.

Répondre à la volonté des gouvernants, qui considèrent qu'il faut impérativement essayer de limiter la consommation énergétique de la planète, et si possible la faire diminuer, à partir de 2050, revient à essayer de développer des dispositifs de production d'énergie à fort rendement.

Même si les énergies dites « renouvelables » ne sont pas la panacée, elles ont au moins l'avantage de ne pas gaspiller du « combustible », au détriment des générations futures.

TRAITEMENT DE L'EAU

La commune a pris la décision de mettre en place un dispositif de traitement de l'eau par rayons ultra-violet dans les deux hameaux où les contrôles de l'Agence Régionale Sanitaire mettaient souvent en évidence certains éléments contaminants.

Les travaux ont été réalisés, à Neuvillard et à La Rochette, et se sont achevés en début d'année 2017.

La Rochette présente une difficulté -que l'on ne rencontre pas à Neuvillard- qui correspond à un état de « turbidité » de l'eau, difficile à éradiquer (présence de particules de sable en suspension dans l'eau).

Jusqu'à présent, quand on relevait un seuil de contamination de l'eau dans le hameau, la turbidité restait à un niveau très bas, et en pareil cas, le traitement par UV se révèle très efficace. Cependant, il peut arriver que l'eau soit contaminée, au niveau du captage, et qu'elle soit en même temps troublée par les particules de sable. Et on sait que lorsque la turbidité est élevée, le traitement UV est inopérant.

La commune réfléchit donc à une solution qui permettrait d'éliminer une fois pour toute la présence de sable dans l'eau potable du hameau.

ETAT CIVIL

Décès de Mme Jeanne CHAIX (avril 2017) et M. Raymond AVRILLET (juin 2017)

FEUX DE LA SAINT-JEAN

Les feux de la Saint-Jean avaient été fixés au samedi 24 Juin en salle polyvalente.

La municipalité avait proposé aux habitants un apéritif, pour le début de la soirée. En attendant la tombée de la nuit, les participants ont profité d'un temps agréable pour le pique-nique traditionnel, en plein air.



L'accordéoniste, Gilles BOUVIER, a talentueusement contribué à une ambiance gaie et chaleureuse, et a reçu les compliments de l'assemblée, très heureuse de cette réunion conviviale.



Le feu, en fin de soirée, bien fourni en branchages, a ravi petits et grands.

Photos Jurgen Bauer.

